



## Succession personne seule ( veuf)

Par **marie**, le **22/10/2009** à **17:57**

Bonjour,

concerne un monsieur agé de 86 ans , veuf , qui avait épousé une dame ayant 5 enfants d un premier mariage .

ce monsieur n'a pas de famille personnelle

que se passera t il à son décès , les enfants de son épouse décédée auront ils des droits concernant ses quelques biens ?

merci